2e. ANNÉE, No. 23. MANITOBA. SAMEDI, 28 DÉCEMBRE, 1872.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada ; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés à Winnipeg, à l'étage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

Imprimé et publié par J. B. BOURPEAU et Cie. — WINNIPEG, SAMEDI, 28 DÉCEMBRE, 1872. — Redigé par un Comité de Collaborateurs.

VARIETES.

A DEVINER.

Nous mettons les lignes suivantes sous les yeux de nos lecteurs, à titre de curiosité.

On assure qu'une femme de chambre, à Dublin (les irlandaises ne sont jamais à bout de moyens) trouva le secret de logez douze voyageurs dans onze chambres à coucher, de façon à donner cependant à chacun une chambre separée. Nous avons ici les onze chambres :

1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 —11 "Maintenant," dit-elle, "Si deux d'entre vous, messieurs, veulent aller au No. 1, et attendre là quelques minutes, je trouverai une chambre separée pour l'un de vous aussitôt que j'aurai conduit les autres à leurs chambres."

Ayant ainsi placé deux voyageurs au No. 1 elle mit le troisième au No. 2, le quatrième au No. 3, le cinquième au No. 4, le sixième au No. 5, le septième au No. 6, le huitième au No. 7, le neuvieme au No. 8, le dixième au No. 9, et le onzième au No. 10. Elle revint alors au No. 1, où vous vous rappelez qu'elle avait laissé le douzième voyageur avec le premier, et dit : J'ai maintenant logé tous les autres, et il me reste encore une chambre ; ainsi, si l'un de vous veut se donner la peine d'aller au No. 11, il trouvera cette chambro vide." Certainement qu'il doit y avoir un trou quelque part dans le panier, mais nous laissons à nos lecteurs à déterminer exactement où il se trouve et nous les avertissons de penser à deux fois avant de decider lequel des voyageurs, s'il en est un, fut laissé à la porte.

⁂

AVENTURE AVEC UN OURS.—L'aventure suivante est racontée par le *Courrier de San Francisco* :

Un propriétaire du Sud avait envoyé un berger indien avec un troupeau de moutons, à l'extrémité de son rancho. Quand vint la nuit l'Indien chercha un abri sous un espèce de hangar ouvert ; là, il se roula dans ses convertures et s'endormit. Au bout de quelques heures, une sensation de chaleur au visage le réveilla ; il ouvrit les yeux et aperçut à ses côtes un ours énorme. Comprenant qu'il était perdu s'il faisait un mouvement, il resta immobile et retint sa respiration. L'ours, après avoir flairé un moment, lui arracha ses couvertures, et le saisissant par une jambe, se mit à le trainer jusqu'à un endroit peu éloigné où il creusa un trou pour y mettre sa proie à l'abri des coyotes.

Pendant tout ce temps le brave indien n'avait pas jeté un cri, quoique l'ours lui eût arraché de la cuisse au moins une livre de chair. Quand l'animal le jeta dans le trou qu'il avait creusé, et le couvrait de terre, il fit en sorte avec ses mains de tenir la terre au dessus de sa tête assez écartée pour pouvoir respirer. Enfin l'ours s'étant éloigné, l'homme put ramper jusqu'à son cheval qu'il avait attaché à un piquet près de la hutte. Avec la plus grande difficulté, il réussit à se mettre en selle et partit pour la maison, où il arriva complétement épuisé par la perte de son sang. On envoya aussitôt chercher un médecin qui pansa la blessure et déclara que le malade en reviendrait. Quand à l'ours, il fut tué le lendemain par les gens du rancho à côté du trou où il avait caché ce qu'il avait regardé comme ses provisions de plusieurs jours.

⁂

— A la correctionnelle :

— Prevenu, vous êtes accusé d'avoir administré une volée au plaignant ?

— Mon président, c'est lui qui a commencé. Je puis vous produire un temoin qui a tout vu

— Qu'on l'introduise ?

Le temoin entre

Votre profession ?

— *Aveugle*, mon président !

⁂

— Chez un notaire :

— Vous êtes satisfait de votre étude ?

— Non, mes clercs sont trop lents.

— Cependant on dit : prompt comme l'éclair !

La France revient a la foi.

La France sera-t-elle enfin sauvée ? Oui, car elle prie.

Après les pelerinages viennent les *Triduum* et les neuvaines qui s'organisent de toutes parts avec le concours des autorités civiles.

La cérémonie pour Paris vient d'avoir lieu à Notre Dame avec la pompe et l'eclat que réclamait dans la grande métropole française cette solennelle manifestation de la foi publique.

Mgr. l'archevêque de Paris, assisté de Mgr. Jancart et de Mgr. Marguerie présidait.

Le maréchal Baraguay d'Hilliers et une dizaine de députés présents à Paris étaient placés dans le chœur.

Puis venaient les députations du corps municipal, des cours de cassation, des comptes et d'appel, de l'Institut et des grands services publics. M. le général de Ladmirault, gouverneur de Paris, était à la tête d'un nombreux et brillant état-major.

Les honneurs militaires étaient rendus par deux escadrons de cuirassiers, un bataillon d'infanterie et des piquets de la garde républicaine à pied et à cheval.

La belle musique de la garde républicaine accompagnait de ses accords les prières des fidèles qui demandaient à Dieu de sauver la France, de soutenir le courage et déclairer les resolutions des représentants. C'était un immense et magnifique concours.

A Versailles, voici comment les choses se sont passées :

A onze heures et demie a commencé la messe solennelle dite à la chapelle du château.

Des pelotons de dragons à pied, d'artilleurs et de gendarmes mobiles faisaient la haie autour de la chapelle.

La gauche de la nef était réservée aux membres du gouvernement et aux diverses administrations ; la droite à l'Assemblee nationale. Le Président de la République est arrivé accompagné de tous les ministres ; le général de Cissey et l'amiral Pothuau étaient en grand uniforme. Le président de l'Assemblée est venu peu après, accompagné des vice-présidents, des secrétaires et des questeurs. M. Thiers et M. Grévy ont pris place dans le chœur. Les ministres étaient au premier rang de gauche, et le bureau de la Chambre au premier rang de droite

Un très-grand nombre de députés de toutes nuances assistaient à la cérémonie. On remarquait entre autres le duc d'Aumale, le duc de Broglie, le général Pélissier, MM. de Kerdrel, Pagès-Duport, les deux Lefebvre-Pontalis, de Kergorlay, etc., etc. Il y avait aussi un nombreux état major, d'officiers en grand uniforme et bon nombre de généraux.

Mgr. l'évêque de Versailles, après l'évangile, a adressé à l'assistance une courte allocution dans laquelle il a dit que c'était un grand exemple et une grande consolation de voir le pouvoir souverain implorer, pour

inspirer ses délibérations, le secours de Dieu. Au nom de l'Eglise, il s'est réjoui de voir la France entière associer aujourd'hui ses prières à celles de l'Assemblée.

Des dames faisaient une quête au profit des Alsaciens-Lorrains.

A l'issue de la cérémonie, l'évêque de Versailles, suivi de son clergé, a traversé l'église. Le président de l'Assembée et le président de la République ont passé ensuite. On a pu remarquer que M. Thiers s'effaçait légèrement derrière M. Grévy, comme pour lui céder le pas. Puis ont défilé le bureau de l'Assemblée et les ministres. La foule s'est écoulée à leur suite.

La cérémonie était terminée à une heure.



LE METIS.

SAMEDI, 28 DECEMBRE, 1872.

Le nouvel an.

Nous venons, ami lecteur, suivant l'usage traditionnel, vous offrir en ce jour nos souhaits et compliments de bonne année.

Puissiez-vous être heureux, vous et les vôtres, de ce bonheur qu'une vie chrétienne assure, que le travail fortifie et que les joies de la famille couronnent d'une si lumineuse auréole!

Ni l'or, ni les richesses, ni les folies ne vous donneront cette pure félicité; ils n'en sont que la grimace. Nous ne vous les souhaitons pas.

Le devoir accompli à l'église, au foyer domestique, dans les champs pleins de soleil et de lumière, à l'atelier, sur la place publique comme dans la vie privée, c'est là qu'est la source du bonheur. C'est celui ci que nous vous souhaitons. Remplissez-en votre vie et vos jours seront beaux et bons, beaux pour vous, pour vos mères, vos épouses, vos enfants et vos amis,—bons pour tous et pour le pays auquel vous appartenez.

Car, pourquoi oublierions-nous la patrie dans cet échange mutuel de vœux de bonheur, car si elle est prospère, tranquille, forte et grande, pourrions-nous n'en être pas orgueilleux et fiers?

Que le passé ne soit décourageant pour aucun; les jours d'amer désappointement et de sombre ennui, les instants où les cœurs se brisent, où les affections si belles et si bonnes se fanent par l'oublie infâme, les heures de ruine et de misère, que tout cela reste enseveli dans le large et mystérieux sillon que la main du temps va fermer demain pour jamais. L'année nouvelle sera meilleure. Présentons-lui un front serein. Comptons les joies qu'elle peut nous donner, et sachions les préparer, car l'homme hélas! est l'artisan de son sort. Dieu l'a voulu ainsi, sans doute autant pour nous châtier que pour nous récompenser.

Les discours graves comme celui que nous tenons en ce moment conviennent peu à la circonstance; c'est possible. Dans cette mélodieuse confusion de gaietés enfantines, dans cette explosion universelle de bonnes paroles, de rire franc et de visages souriants, il n'y a pas de place pour la sentence, nous direz-vous.

Non, en effet, si la vie n'était qu'un jour de l'an sans fin: mais cela dure peu, et demain...... Eh! bien, demain, nous reprendrons le fardeau avec plus de cœur si nous nous sommes dit:—"Il faut que cette année soit bonne comme on me l'a souhaitée et comme je l'ai souhaitée aux autres; il faut qu'elle me soit vraiment heureuse, et je veux prendre les moyens de me la rendre telle."

Ce sont là, lecteur, les vœux que forme votre journal pour vous et qu'il ose espérer vous voir agréer comme sortis du cœur de votre meilleur ami.

— La Compagnie de chemin de fer *Union Pacific*, a fait construire une immense charrue pour la neige, pesant 50 tonneaux. Garre si elle déraille!

Assermentation.

Samedi dernier à l'Hôtel du Gouvernement, Fort Garry, a eu lieu la prestation du serment d'office de l'Honorable M. Morris comme Lieutenant Gouverneur, et de l'Honorable M. Bétournay comme Juge Puisné de la Cour du Banc de la Reine. Le serment leur fut administré par Gilbert McMicken, Ecr, Agent des des Terres de la Puissance. Un bon nombre de personnes influentes avaient été invitées et s'étaient rendues pour la circonstance.

Après la cérémonie d'assermentation, chacun vint présenter ses hommages et ses félicitations à Son Excellence et à Son Honneur, à l'occasion des nouvelles dignités qui leur étaient conférées.

Une nomination a faire.

M. McMicken a résigné depuis quelques semaines sa charge d'agent des Terres de la Puissance. Plusieurs journaux d'ici et des autres provinces ont parlé de son successeur probable. Un nom a été mis en avant, celui de M. A. A. C. LaRivière, assistant actuel de M. McMicken, et la presse de toute les nuances s'est trouvée unanime à reconnaitre que le Gouvernement ne pourrait faire une meilleure nomination. Sa promotion à cette charge serait donc bien vue et favorablement accueillie par tous les partis. C'est assez rare que le Gouvernement se trouve dans des conditions aussi avantageuses pour faire une nomination. Cette agence des terres est une charge importante; et voilà un homme bien qualifié, parfaitement au courant des difficultés et des complications que présentent cette épineuse question, et cet homme, après une année d'expérience, a su s'acquiter de son devoir de manière à conquérir l'estime et la confiance générales des differentes sections de la population. "Il est déjà dans le département, et sa promotion rencontrerait l'approbation unanime. Pourquoi ne serait-il pas nommé immédiatement? Le Gouvernement peut avoir quelques fidèles serviteurs à placer, la chose se comprend. Mais dans le cas actuel pour la satisfaction et l'avantage de quelqu'individu qui pourra avoir son mérite auprès du Gouvernement, faudra t-il méconnaitre entièrement l'opinion publique et l'assentiment général donné à la nomination de M. LaRivière par la presse de Manitoba, d'Ontario et de Québec. Plusieurs journaux de ces provinces se sont déclarés en faveur de M. LaRivière. Nous n'en connaissons pas un seul qui ait parlé contre.

Pour nous, nous n'avons encore rien dit à ce sujet, mais aujourd'hui voyant le sentiment unanime pour M. LaRivière, nous croyons que le Gouvernement devrait faire cette nomination au plus tôt. Nous n'ajouterons qu'une remarque: si certains prétendants font valoir des services rendus, nous sommes d'avis qu'un employé fidèle et conciencieux, qui s'est acquis la confiance publique, dans le département en question, doit avoir les titres les mieux mérités.

La question du Bois.

Nous publions dans une autre colonne, une annonce de l'Agent des Terres de la Puissance au sujet de la coupe des Bois. Nous engageons tous les intéressés à prendre communication de cette annonce et à se conformer aux differentes dispositions du réglement qu'elle contient.

Il ne sera permis de couper aucun bois sur les Terres publiques, sans avoir préalablement obtenu un permis.

Tout habitant qui n'a pas sur sa propriété le bois qui lui est nécessaire, a droit d'obtenir gratuitement ce permis pour:—

(12) Douze Billots de Chêne.

(200) Deux cents Billots de Tremble ou autre bois mous.

(2000) Deux milles Perches à Clôture.

(50) Cinquante Cordes de Bois de Chauffage.

Toute personne qui désire faire le commerce de bois pourra aussi obtenir un permis, mais pas pour plus que les quantités suivantes:—

Chêne, Cent Billots.

Tremble, Trois cents Billots.

Bois de chauffage; Trois Milles Cordes.

Les conditions de ce dernier cas sont aux charges suivantes:—

Chêne, Deux sous par pied linéaire.

Tremble, Un sou par pied linéaire.

Perche à clôture, Une piastre par mille.

Bois de Chauffage, Vingt-cinq sous par corde.

Il est strictement défendu de couper sur les terres réservées aux Métis, à la Cie. de la Baie d'Hudson ou pour les Ecoles; et aussi sur toute terre reclamée ou occupée par qui que ce soit.

Nous ne pourrons que féliciter le Gouvernement sur cette sage mesure et nous n'espérons qu'une chose, c'est qu'elle puisse être mise fidèlement à exécution, car il est à notre connaissance que déjà plusieurs spéculateurs, sans autorisation aucune sont à détruire le bois sur les Rivières Rouge et Assiniboine et même sur les réserves des Métis.

Maintenant qu'il existe un réglement sur lequel il est possible de s'appuyer, nous engageons tous ceux qui sont intéressés à le faire, à avertir l'agent des Terres lorsqu'il viendra à leur connaissance que des gens transgressent ces Réglements.

La question du bois est pour notre Province presque une question vitale, et si nous n'y portons pas notre attention nous aurons à déplorer notre négligeance avant longtemps. Le bois n'est déjà pas commun et nous devons travailler à conserver le peu que nous avons.

Les Terres dans les Reserves.

Nous apprenons avec plaisir que M. Hector LeBer, Arpenteur, a reçu instruction du bureau des terres, d'aller examiner les terres possédés sur les rivières au Rat et Sale. Tous ceux qui possèdent des terres sur ces deux rivières, devront en donner information à M l'Arpenteur, qui en fera rapport au bureau. M. LeBer est parti lundi dernier, et doit, croyons nous, commencer par visiter la rivière au Rat.

Messe de minuit a St. Boniface.

Mardi dernier, à la messe de minuit, la Cathédrale offrait un beau et touchant spectacle. L'illumination était magnifique, et, malgré un froid excessif, l'eglise était remplie. Nous avions d'abord espéré que Sa Grâce Mgr. l'Archevêque serait assez bien pour officier, mais malheureusement son indisposition ayant empiré, nous fûmes privés du bonheur de jouir des cérémonies pontificales. La messe solennelle fut célébrée par le R. P. Tissot, diacre, le R. P. Beaudin, sous diacre, M. Perras. L'illumination, le chant, la musique, le recueillement des fidèles, dont un très grand nombre firent leurs dévotions, tout faisait sur l'âme la plus sainte impression et la pénétrait des plus tendres sentiments de piété. Le chœur des officiers catholiques de la garnison du Fort, et sous la conduite du R. M. Dugast, se distingua par son chant; l'on remarqua surtout la voix du Major Taschereau et celle de M. Levêque. L'Hon. M. Royal voulut bien prêter son concours en accompagnant lui-même la messe chantée par MM. les officiers. Le chœur des Religieuses et des Demoiselles du Pensionnat exécuta avec un charme toujours nouveau la *Pastorale* de Lambillotte. La Bande de musique des élèves du Collége joua quelques airs avant et après la messe.

La quête a donné $49.02. Cette somme a été ajoutée au fonds déjà placé pour l'achèvement de la Cathédrale.

Mgr. l'Archevêque a pu, le jour de Noël, entendre une messe basse et faire la communion dans sa chapelle privée.

Seance a l'Academie de Winnipeg.

Une très intéressante séance dramatique et musicale était donnée samedi dernier à l'Académie de Winnipeg, par les élèves de cette institution. Sa Grâce Monseigneur Taché présidait. La salle était littéralement remplie, et l'élite de la société de Winnipeg y était représentée.

La séance fut ouverte par un joli duo. Vint ensuite une adresse par Mlle S. Jane McDermot. Puis succédèrent plusieurs morceaux de chant et de musique plein de fraicheur et de gaité.

"Le Talisman" drame anglais rempli d'intérêt, fut représenté avec beaucoup d'entrain et de naturel. Le succès a été étonnant. Et pourtant il faut considerer que la plus âgée des élèves, Mlle Rosalie Brown, ne dépasse pas sa douzième année. Tout le monde était surpris d'un pareil succès par d'aussi jeunes élèves et les applaudissements ne furent pas épargnés.

Après la pièce, vinrent d'autres chansons anglaises et françaises et d'autres morceaux de musique.

On vit paraître sur la scène le chœur des plus grandes et le chœur des petites. L'apparition de ces dernières au nombre de huit, faisait une veritable sensation. La plus âgée semblait avoir au plus huit ans et accompagnait au piano. Quant à la plus petite, si elle eut été assise on aurait été tenté de demender si elle pouvait marcher. Et cependant elle chantait avec les autres du ton le plus sérieux possible. C'était une véritables curiosité de la voir. Ces petites, après une de leurs chansons furent rappelées sur la scène, et revinrent en chanter une autre.

La séance s'est terminée par une adresse anglaise suivie du *God save the Queen*.

Si tous ont été enchantés de la séance, personne n'a oublié que ces enfants ne se sont pas formées seules, et chacune a compris quelle part du succès revient aux Revérendes Sœurs en charge de l'établissement.

Derniers honneurs a Horace Greeley.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* du 4 decembre:

Hier le corps d'Horace Greeley a été transporté de la résidence de M. Sainclair au City Hall, dans la salle dite du gouverneur, où il est resté exposé au public à partir de 9 heures du matin jusqu'au soir. La salle était tendue de draperies noires. Au milieu était le cercueil de chêne avec incrustations et poignées d'argent. Sur une plaque de même métal étaient inscrits les noms, la date de la naissance et celle de la mort du défunt. L'intérieur du cercueil était doublé de satin blanc et de dentelles. Le corps était vêtu de noir. Le visage avait conservé l'expression naturelle. L'affluence des visiteurs était telle qu'il a été nécessaire d'interdire de séjourner dans la salle. On entrait par une porte et l'on sortait par l'autre. Parmi les innombrables personnes qui ont voulu voir une dernière fois le défunt, on remarquait une quantité de femmes de toutes les classes et de toutes les conditions, les unes élégamment vêtues, les autres plus que modestement; il y en avait qui avaient au bras le panier avec lequel elles allaient aux marché. Beaucoup avaient apporté des fleurs, et en peu de temps il y a eu un monceau énorme des fleurs les plus rares, qui remplissaient la salle d'un parfum exquis. Quelques dames pleuraient. Une, en passant, a déposé un baiser sur le front du mort, puis s'est retirée en sanglotant. Le conseil des aldermen, la société typographique et d'autres associations avaient chargé plusieurs de leurs membres de faire une garde d'honneur. Les personnes désignées se tenaient en permanence près du cercueil et étaient relevées d'heure en heure. En outre, MM. Stuart et Edward Carpenter étaient présents comme représentants de la famille, qui les avait priés de remplir cette fonction.

Terrible Collision sur l'extension Ouest.

Nous lisons ce qui suit dans le *Moniteur Acadien* du 28 novembre:

Samedi après-midi, 23 courant, une terrible collision a eu lieu sur le chemin de fer de l'Extension Ouest, à 4½ milles de Fairville, entre un convoi de fret et un convoi qu'on était à charger de pierres dans une coupe à un endroit où la voie ne fait que des courbes. L'ingénieur et le chauffeur du convoi de fret ont perdu la vie.

Ce dernier convoi venait de la Jonction McAdam, et le conducteur dit qu'il tenait son temps. L'autre convoi comprenait quatre chars-plateformes que, comme nous venons de le dire, l'on était à charger de pierres. Le conducteur de ce dernier devait savoir que le fret devait passer, et il reste maintenant à décider par l'enquête du coroner lequel des deux était en defaut.

Il se peut que le fret était avant son heure et que l'autre avait un peu trop retardé son départ. En arrivant à une traverse, le fret lâcha le sifflet d'usage, qu'entendit parfaitement le conducteur du train de pierres qui donna ordre de marcher. L'ingénieur lâcha ses freins, et, bien que le chemin fût en pente en cet endroit, l'engin semble avoir mis beaucoup le temps à partir, ce que l'on explique par le fait qu'une bordée de neige avait rendu les lisses glissantes. L'ingénieur du fret, avant de voir le convoi qui lui barrait passage, n'était plus qu'à deux cents verges, et, au degre de vitesse du train, il dut heurter le train de pierres seulement 20 secondes après l'avoir aperçu. Néanmoins il eut le temps de donner le signal d'abattre les freins, mais on ignore s'il a lui-même retourné la locomotive. Le choc fut terrible. La locomotive du fret fut mise en pièces. Le tender repoussa l'ingénieur et le chauffeur sur la chaudière, et il fallut deux heures pour les retirer de leur position. Ils étaient encore vivants, mais ils moururent quelques instants après. L'ingénieur parla d'une manière intelligible, quoiqu'il eût le corps coupé en deux. Le chauffeur était tout meurtri. Un employé du train de pierres se fit rompre un bras.

NOUVELLES LOCALES.

— L'Hon. Juge Bétournay loge au *mess* des officiers, au Fort Garry.

— On parle de l'organisation d'une compagnie pour l'exploitation du charbon dans la Saskatchewan.

— Les soldats de la garnison se sont donnés le luxe d'un grand diner le jour de Noël.

— Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, tiendra un lever le jour de l'an, entre 11 heures et 1 heure.

— Le bureau des Terres doit être transporté la semaine prochaine dans la bâtisse Drever.

— La ligne télégraphique n'a pas fonctionné au commencement de la semaine.

— La diligence est arrivée mercredi soir sans nous apporter de malle.

— Le thermomètre est descendu à 42 degres en dessous de zero, mardi dernier.

— Le Gouverneur Morris doit faire construire un magnifique bloc de bâtisses sur la propriété Drever qu'il a acheté dernièrement.

— Les *warrants* pour 160 acres de terre, émanés en faveur de ceux qui ont servi dans les differentes expeditions militaires, ont commencé à être distribués.

— Nous retournons au vieux système de transport. Il parait que nos malles sont transportés de Moorehead aux Grandes-Fourches avec des bœufs.

— M. Adolphe Marion, de St. Boniface, s'est coupé le pied d'un coup de hache; la blessure est grave et va l'empêcher de vaquer à ses affaires pour le reste de l'hiver.

— Il y a eu jeudi soir, réunion du comité nommé par les citoyens pour préparer une demande d'incorporation pour la ville de Winnipeg. La mesure sera présentée à la prochaine session.

— Mardi soir, à St. Boniface, le cheval du Major Taschereau a pris le mors aux dents et a mis le sleigh en pièces. Le Major et l'Hon. Juge Bétournay qui l'accompagnait, en ont été quittes pour une descente de voiture un peu précipitée.

— Les limites de la ville de Winnipeg s'étendront depuis la rivière Assiniboine jusqu'à la Pointe Douglas du sud au nord, sur une largeur d'environ un mille. Il est encore question de changer le nom de la ville, mais on ne s'est pas encore arrêté sur un autre nom.

— Mardi dernier, un homme de police du nom de Daly était avec un ami et tous deux examinaient un pistolet que son ami tenait à la main, lorsque tout-à-coup la décharge se fit et la balle alla loger dans le pied de Daly. Le Docteur Roy appelé immédiatement, réussit à extraire la balle.

— J. B. Lapointe, Ecr., J.P., de Ste Anne de la Pointe de Chêne, a reçu la nouvelle que ses vieux père et mère, residant à Joliette, P.Q., doivent célébrer leurs noces d'or au commencement de janvier prochain.

On annonce aussi la célébration prochaine des noces d'or de M. et de Madame Moriu de Ste. Anne de la Pointe de Chêne.

NOUVELLES CANADIENNES.

— On annonce encore la résignation probable de Sir Francis Hincks.

— Son Honneur le maire Coursol de Montréal, refuse de se porter de nouveau candidat à la mairie.

— On parle de F. Cassidy, Ecr., M.P.P., comme futur maire de Montréal.

— La Chambre d'Assemblée de Québec doit être prorogée devant la nouvelle année.

— Le *Courrier d'Outaouais* dit que Hull sera avant longtemps une ville de vingt mille âmes, et la presque totalite de sa population sera française.

— L'Hon. M. Cauchon, qui comme nous l'avons déjà annoncé, a résigné son siège, se présente de nouveau à Montmorency. On lui donne l'Hon. M. Evanturel pour opposant.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

— M. l'abbé Dallet, membre du Séminaire des Missions Etrangères de Paris, est à Quebec depuis quelques jours.

— M. l'abbé E Méthot remplira les fonctions de Superieur du Séminaire et de Recteur de l'Université, pendant l'absence de M. le Grand-Vicaire Hamel.

— Nous lisons dans le *Journal de Québec:*

M. l'abbé Duplessy, chanoine du diocèse de Paris, est allé recemment à Rome, chargé par sa S. G. Mgr. Guibert, de faire approuver le propre du diocèse. Plusieurs raisons avaient empêché jusqu'ici la realisation de cette réforme liturgique projetée depuis plus de vingt ans.

Aussi la liturgie romaine sera introduite à Paris, comme elle l'est déjà dans toute la France, à l'exception du diocèse d'Orleans, lequel suivra bientôt, nous l'esperons, l'exemple des autres diocèses.

Remarquons que cette unité dans la liturgie de l'Eglise catholique en France est une des œuvres à laquelle a puissamment contribué le Souverain-Pontife, et que l'avenir enrégistrera au nombre des gloires du Pape.

— La magnifique statue de la Sainte Vierge, que M. le curé Rousselot vient de recevoir de notre Saint Père le Pape, a été inaugurée hier, jour de l'immaculée Conception, à l'Eglise Motre-Dame.

Le nombreux fidèle se pressaient dans le saint lieu qui avait été magnifiquement orné pour la circonstance. Deux branches de gaz illuminées, en forme d'M, avait été placées de chaque côté de l'autel. En un mot le chœur présentait un coup d'œil admirable

Vers la fin de la messe, environ deux cents jeunes filles en voile blancs et couronnées de fleurs, entrèrent en procession, précédées du prêtre officiant, et des enfants de chœur, MM. les Marguilliers venaient ensuite et portaient la Statue, qu'ils déposèrent sur un piédestal, placé à cet effet à l'avant du chœur. Le piédestal était entouré de guirlandes de fleurs blanches, disposées avec art.

M. Martineau, S. S., donna le sermon de circonstance.—(*Minerve.*)

BENEDICTION PAPALE.—Dans son voyage à Rome, le Révérend M. McGauran, curé de l'Eglise St. Patrice, obtint de Pie IX quelques audiences. M. McGauran profita d'une de ces entrevues pour demander au St. Père l'insigne faveur de transmettre à ses ouailles en son nom, sa bénédiction. Ce qui lui fut accordé sans peine.

Dimanche dernier, jour de l'Immaculée Conception, fête spécialement établi pour perpétuer le mémoire de la proclamation de ce dogme, fut choisi de préférence, pour donner aux fidèles réunis, la Bénédiction Papale.

La fête fut des plus solennelles. Immédiatement après la messe le Révd. M. McGauran, procéda à cette imposante cérémonie religieuse.

Puis l'auditoire se retira, paressant très ému. Il est à remarquer que cette faveur n'est accordée qu'aux Evêques

PETITES NOTES DE LA PRESSE.

— Il y a eu à San Diego, une trombe qui a soulevé les sables dans les airs et a obscurci le temps.

— La guerre continue entre les indiens et les blancs sur le territoire de l'Orégon.

— Les indigènes du Cap de Bonne Espérance sont en guerre entr'eux. Dans une recente bataille un mille sont restes sur le champs.

— Les inondations continuent de s'étendre dans le nord de l'Italie et menacent quelques unes des plus grandes villes.

— Il y a eu une grande tempête en Angleterre le 9 Décembre courant, plusieurs villes sont inondées et sur mer un grand nombre de vaisseaux sont péris.

— La Compagnie de Télégraph *North Western* des Etats-Unis a acheté toutes les lignes télégraphiques de la Nouvelle-Ecosse pour le prix de $150,000.

— Les chinois sont maintenant employés dans plusieurs grandes manufactures américaines. Un fabricant de chaussures du nom de Calvin T. Sampson, de North Adams, Mass., en emploie 103 à lui seul.

— Le *Fifth Avenue Hotel* à New-York a été detruit par les flammes le 10 de ce mois. Vingt-deux personnes ont perdu la vie dans cet incendie. Les détails son horribles. Il y avait 500 pensionnaires logeant à l'hotel au moment de l'incendie.

— M. Banks du Massachusetts doit proposer que le salaire du Président des Etats-Unis soit porté à $50,000 et que le terme d'office soit de 6 années, au lieu de quatre. Chaque President ne pouvant être réelu à l'expiration de son mandat.

LES MOUCHES.—Un excentrique statisticien bien connu à Paris, vient de se livrer à un singulier calcul.

Ayant réuni 3,000 mouches dans une chambre mesurant 70 pieds cubes, il soupoudra le plancher avec une livre de sucre et quatre jours après il alla voir le résultat de son expérience. Il ne restait plus qu'environ une cuillerée de sucre. De là il conclut que le sucre, se vendant à raison de 10 centins la livre, chaque mouche coûte au pays 20 centins, depuis le moment où elle voit le jour jusqu'à sa mort.

LEVER DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

Comme on a représenté à Son Excellence que l'heure fixée pour le LEVER, le jour de l'An, savoir, 11 heures a.m., empêcherait ceux qui assiste à la Grande Messe, à la Cathedrale de St. Boniface de pouvoir y assister, Son Excellence a déclaré qu'Elle recevrait les visites ce jour-là entre 11 heures a.m. et 1 heure p.m.

AVIS.

La Banque des Marchands du Canada a établi une Agence ou Succursale à Winnipeg, sous la surveillance et direction de M. Duncan McArthur, ci-devant employé de la Cie. de la Baie d'Hudson.

Depôts reçues portant intérêt.

Lettres de change et chèques émises sur le Canada et New-York.

Change sur l'Angleterre.

Winnipeg, 18 Déc. 1872. 4f

BŒUF EGARE.

Le soussigné donne avis qu'il a été amené à l'Enclos de St. Norbert Sud, un BŒUF de 2 ou 3 ans; ayant les cotés rouges, le dos blanc, les pattes et la queue blanche, tachetés de roux. Il avait un bout de corde à la tête.

Le propriétaire est prié de venir chercher son animal, prouver proprieté et payer les frais.

RAPHAEL BELLEFEUILLE,
Gardien d'Enclos.



REGLEMENT POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE ET DE CONSTRUCTION.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE, qu'il est defendu de couper du bois de construction, des perches pour clôtures et du bois de chauffage sur toute terre de la Puissance dans Manitoba, sans en avoir préalablement obtenu la permission du soussigné, ou d'aucun autre officier qui pourra être autorisé à en donner.

1o. Tout colon (autre que ceux en possession de terres boisées), peut obtenir un Permis de l'officier résidant dans la localite la plus rapprochée, pour couper une quantite limitée de Bois de Construction, Perches à clôture ou Bois de chauffage suivant requisition en quantite n'excedant pas les chiffres suivants :—

(12) Douze Billots de Chênes.

(200) Deux cents Billots de Tremble ou autres bois mous.

(2000) Deux Milles Perches à Clôture.

(50) Cinquante Cordes de Bois de chauffage.

Il ne sera chargé aucun frais pour le permis ou pour le bois coupé dans les conditions sus-données.

2o. Les Colons possédant du bois sur leurs terres n'auront aucun droit de se prevaloir de ce present reglement et il leur est strictement defendu de couper du bois ailleurs que sur leurs propres terres.

Un nombre limite de permis sera émané, sur demande, aux personnes qui voudront couper du bois pour le Commerce dans l'intention de fournir les habitants des villes et villages, ou aussi ceux qui ne possèdent pas de terre.

Pour ces Permis spéciaux, il ne pourra être coupé plus que les quantites suivantes, savoir :—

Chêne, Cent Billots.

Tremble, Trois cents Billots.

Bois de chauffage, Trois milles Cordes.

Le taux qui devra être payé pour le bois coupé avec ce permis, sera comme suit, savoir :—

Chêne, Deux sous par pied linéaire.

Tremble, Un sous par pied linéaire.

Perches à Clôture, Une piastre par mille.

Bois de chauffage, Vingt-cinq sous par corde.

3o. Tous Colons ou autres personnes recevant un permis, sont avertis de ne pas empieter sur toute terre reservée pour les Metis, ou occupée ou reclamée, ou sur aucune des sections reservées à la Cie. de la Baie d'Hudson ou pour les Ecoles.

4o. Les personnes obtenant des permis devront se conformer aux conditions, termes et engagements qui les accompagnent, et toute contravention sera sujette aux peines et amendes prescrites dans "l'Acte des Terres de la Puissance" pour violation à ce sujet, connu si tels permis n'avait pas été émané.

(Par ordre)

G. McMICKEN,
Agent des Terres de la Puissance.

Winnipeg, 23 Décembre, 1872.

Nouveau Magasin d'Epicerie

Les soussignés désirent annoncer aux habitants de Winnipeg et des paroisses environnantes qu'ils viennent d'ouvrir

UN GRAND ASSORTIMENT D'EPICERIE

DANS LE

NOUVEAU MAGASIN

Directement en face du nouveau magasin Drever, et à la porte voisine, du côté sud, de la Boulangerie de Devlin, où ils se proposent de vendre d'excellents articles

A PLUS BAS PRIX

qu'aucun autre magasin dans la Province.

Ceux qui veulent acheter feront bien de nous faire une visite et examiner notre assortiment qui consiste principalement en

THÉ,	FARINE d'avoine
SUCRE,	FARINE de blé-d'inde,
CAFÉ,	FROMAGE,
SYROPS,	CIGARES,
TABACS,	SARDINES,
FRUITS conservés,	MARINADES,
HUITRES,	SAUCES,
RIZ,	ESSENCES,
ORGE PELÉE,	EPICES,
RAISIN de Corinthe,	SUCRERIES,
RAISINS,	HUILE de Charbon
AMANDES,	CHANDELLES,
PRUNES,	SAVONS,

Et plusieurs autres articles.

McGILL & MARSHALL.

Winnipeg, 18 Déc. 1872. 3a



AVIS PUBLIC.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL,
Winnipeg, 15 Décembre, 1872.

Liste de ceux qui ont obtenu des Licences pour la vente des Vins et Liqueurs Spiritueuses dans la Province de Manitoba.

DANS LE COMTE DE SELKIRK.

Cie. de la Baie d'Hudson, Fort Garry.
Cantine, "
Begg & Hayward, Winnipeg.
C. W. Radiger, "
Dugald Sinclair, "
Cosgrove & Lennon, "
Chs. Garratt, "
Onie Monchamp, "
A. G. B. Bannatyne, "
Thos. Dunlop, "
W. W. Lyons, "
Logan & Barber, "
McIver & McIntyre, "
Mercer & Villiers, "
Auguste Girardin, "
R. A. Davis, "
J. F. Moore & Cie., "
D. Sadler, "
E. Swayze & Cie., "
W. G. Fonseca, "
Philip Heiminick, "
John Anderson, St. John.
John F. Grant, St. Charles.
John Taylor, Headingly.
James Spence, St. James.

DANS LE COMTE DE PROVENCHER.

Aucune.

DANS LE COMTE DE LISGAR.

Cie. de la Baie d'Hudson, Fort de Pierre.
Robert McManus, St. Andrew Sud.
F. Fulcher, " "
Roderick Campbell, " Nord.
Donald McDonald, " "
B. R. Ross, " "
Richard Gardner, " "
Peel & Porter, " "
Célestin Thomas, St. Pauls.
A. Mannix, "
F. Bowen & Cie., "
Geo. Black, Mapleton.
Thos. Lyons, "
Taylor & Weston, St. Clements.

DANS LE COMTE DE MARQUETTE.

M. McDougall, Poplar Point.
Thos. Alcock, High Bluff.
Anderson & Wallace, Portage la Prairie.
Chs. Mair, "
Joseph Moul, "
Paul de Laronde, Lac Manitoba.
John McNab Anderson, White Mud River.
James Bell, "

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE, que toutes personnes, autres que celles dont les noms sont mentionnés plus haut, qui vendront en detail des liqueurs enivrantes seront poursuivies avec la plus grande rigueur.

(Signé,)

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.



BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans la Province de Quebec, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire toute autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles 51ème et suivantes de la Chambre des Communes (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (specifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district. Ces Avis doivent porter une ou plusieurs signatures.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

ALFRED TODD,

Greffier-en-chef des Comités et Bills Privés, Chambre des Communes.

Ottawa, 6 Déc. 1872 9f

OX STRAYED.

The undersigned gives notice that there is in the Pound of St. Norbert South, an OX, 2 or 3 years old; with red sides, white back, legs and tail spotted red. He has a short rope tied to his head.

The owner is requested to claim his animal, prove property and pay costs.

RAPHAEL BELLEFEUILLE,
Pound Keeper.

CANADA,
PROVINCE DE MANITOBA. } AVIS.
Asavoir :

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la COUR DU BANC DE LA REINE dans et pour la dite Province, sera tenue au Palais de Justice, en la VILLE DE WINNIPEG, MARDI, le 14me jour de Janvier 1873, à l'heure de DIX HEURES AM., à laquelle tous Coroners, Magistrats, Baillis, Constables, et tous autres y concernés, sont requis de prendre avis, et agir en conséquence.

EDWARD ARMSTRONG,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 19 Déc. 1872

LISTE des Lettres non-reclamées au Bureau de Poste de Fort-Garry, le 1er Decembre, 1872.

A	M
Alice, French	May, Harvey (2)
Anderson, John M (2)	Montgomery, Wm
Anderson, H H	Morrison, Neil
Annable, Miron	Moser, Geo
Angus, Robert	Mc.
Ambroise, Maurice	M'Corquodale Duncan
B	McCarthy, C
Baker, T H, Col Sgt	McDonald, Jas
Bailey, Wm	McDeynen, John
Bernier, Romuald (2)	Macfarlane, D
Boons, B	McKea, John (or McRae)
Bullivant, Josephus	
C	McLaughlan, Margt.
Cadham, Jas H	McLaughlan, Peter
Cheeseman, P (2)	McNiff, James
Champagne, Chs	N
Coulter, J	Nailler, John
Copeland, Hugh	Nelson, John A
Curry, Anson L	Nearkearn, Henry
Cummings, George	P
D	Patrick, Geo
Dawes, A H	Pruden, James, sen
Davidson, John	R
Downes, John L	Raeuchle, Charles
F	Ramsay, Martha Miss
Feild, James B	Rankin, Thos
Fraser, J A	Reid, J Lestock
Fraser, John	Reynolds, Henry
G	Rothwell, Thomas A
Garrett, James	S
Gill, John A	Scribner, Leo
H	Shaw, Johnston
Harding, Henry P (2)	Sutherland, A
Hays, John, jr	Sutherland, Thos
Hodgson, John	T
Hosley, Robert	Thompson, Amos
J	Thornton, George
Jordan, Michel	U
K	Urquhart, George
Kennedy, William	W
L	Wilmot, C
Larwill, George	Wilson, Pte. Richard
Lines, W	

(Signé,)

A. G. B. BANNATYNE,
3f M. P.



BUREAU DES TERRES DE LA PUISSANCE,
Winnipeg, 1 Novembre 1872.

AVIS PUBLIC EST PAR LE PRESENT DONNÉ à tous ceux qui se sont établis dans aucun des Townships réservés pour former l'octroi d'un million quatre cent mille acres de terre pour les Metis, suivant l'Acte de Manitoba, lesquels Townships étant tel que désignés plus bas, savoir :—

Numéros huit, neuf, dix (fractionnel), onze (fractionnel), et douze sur le premier Rang.—Numéros quatre et cinq (fractionnels), huit, neuf, dix et onze (fractionnels), et douze sur le second Rang.—Numéros cinq et six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze (tous ces derniers fractionnels), et treize et quatorze sur le troisième Rang,—Numéros trois, quatre, cinq, six, huit et neuf, aussi dix et treize (fractionnels), quatorze et quinze sur le quatrième Rang,—Numéros quatre, huit, neuf, et onze (fractionnel) sur le cinquième Rang.—Numéros huit, neuf, treize et quatorze sur le sixième Rang.—Numéros huit, treize et quatorze sur le septième Rang.—Numéros treize et quatorze sur le huitième Rang.—Numéro treize sur le neuvième Rang et Numero treize sur le dixième Rang! Le tout à l'Est du Meridien Principal.

Aussi les Townships Numéros neuf et dix, et onze (fractionnel) sur le premier Rang.—Numéros neuf, dix, et onze et douze (fractionnels) sur le second Rang.—Numéros neuf, dix, onze, et douze (fractionnel), et seize sur le troisième Rang.—Numéros huit, neuf, dix, onze, et douze et seize (fractionnel), et la moitié Est de dix-sept, sur le quatrième Rang.—Numeros huit, neuf, et dix, onze et treize (fractionnels), sur le cinquième Rang.—Numeros neuf et dix sur le sixième Rang.—Numeros onze, la moitié Sud de douze, et quatorze sur le neuvième Rang. Le tout à l'Ouest du Meridien Principal.

Ceux qui n'auraient pas enrégistré au bureau du soussigné, les terres ainsi établies, sont invités à le faire de suite, afin que leurs reclamations soient protégées, suivant un Ordre en Conseil qui pourvoit à la distribution des Terres reservées aux Metis.

Par ordre,

G. McMICKEN,
Agent des Terres de la Puissance

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

CAPITAL $250,000.

Divisé en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.

LE et après le 1er AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.

Le premier versement de DIX par cent. sur chaque action sera du, et pas plus de vingt par cent. du dit capital ne sera exigé pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.

GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.

HON. JAMES McKAY, Manitoba.

JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.

HON. M. A. GIRARD, Manitoba.

A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions, et autres informations pourront être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

J. H. ASHDOWN.

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. BIRD.

A en mains toutes sortes de POELES et USTENSILES de cuisine de la meilleure qualité et des plus durables.

FOURNAISES,
HUILE DE CHARBON,
QUINCAILLERIE,
FERBLANTERIE,
&c., &c., &c.

Qu'il vendra aux plus bas prix au comptant.

Une visite est respectueusement sollicité.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

Aux Ecoles.

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du METIS les fournitures d'école qui leur sont nécessaires, telles que

LIVRES,
PAPIER,
POUDRE A ENCRE,
ARDOISES,
CAAIERS,
PLUMES,
CRAYONS,
CRAIE,
&c., &c., &c.

PRIX MODERES.

DOCTEUR TURVER,

Membre du Collège des Médecins et Chirurgiens d'Ontario.

UREAU: A LA PHARMACIE APPELEE BRICK DRUG STORE, WINNIPEG.

Visites à la campagne faites promptement.

Winnipeg, 8 Juillet, 1872. 1a

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et deçoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amélioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les machine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigné s'attend les mettre en opération vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetées, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, ¼, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux modérés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt à donner ses soins à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jao.

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE ET MARÉCHAL.

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitoba qu'il a commencé à exercer l'art de Marechal ou de Médecin Vétérinaire. Il reçoit les visiteis à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871. 1a.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle [illegible]tation de MARCHANDISES DE [illegible] qui [illegible]nt d'arriver. Elles sont [illegible] classe superieure à tout ce qui a été [illegible] aujourd'hui importé en ce pays, et [illegible] peuvent etre surpassees pour la varieté [illegible] la qualité. Les ayant achetées dans les [illegible]emiers établissements on peut garantir [illegible]'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,
Brosses à cheveux,
Brosses à dents,
Brosses à onglo,
Savonnettes,
Brosses à chaussures,
Epingles à cheveux,
Fards,
Savon à détacher,
Pinceaux de poil de chameau,
Pommade,
Peignes de toilette,
Boîtes à poudre de toilette,
Restaurateurs de chevelure,
Teintures pour cheveux,
Miroirs,
Savon Windsor,
[illegible]le,
Teintures liquides,
Colle de charpentier,
Médecines brevetées,
etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment consirable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVÉS, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. mo

ETAL DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIE.

SAUCISSES.

M. MAXIME ROCAN prend la liberté d'informer les citoyens de Winnipeg et des environs qu'il vient d'ouvrir un ETAL DE BOUCHERIE près du Block McDermot, WINNIPEG, voisin de l'imprimerie du *Métis*, où l'on trouvera constamment du BOEUF, ROSBIF, BIFTECK, &c., de première qualité, des VIANDES DE PORC FRAIS, LARDSALÉ, SAUCISSES, &c., &c.

Prix modérés.

M. ROCAN sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Winnipeg, 18 Juillet, 1872.

AUX

CHASSEURS, TRAITEURS, etc.

"Tue-Douleurs"

DE

Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,

Ou en plus grand quantité.

—AUSSI—

Baume a Poumons d'Allen.

PILLULES DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum

DU

DR. HERRICK.

Poudre 'conditionnees

D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montréal.

"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.

aa.

GRAINES FRAICHES

POUR

JARDINS,

A VENDRE CHEZ

W. G. FONSECA,

j-n-o Pointe Douglas

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES d'ACTION de cette Corporation seront ouverte aux Souscripteurs à FORT GARRY, Banitoba, et à MONTREAL, Province de Québec, le et après le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent. avec une somme additionnelle égale à 20 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.

HON. JAMES McKAY, Manitoba.

ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.

GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.

SIR ALEXANDER T. GALT, M.C.M.G., Montreal.

JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.

ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flannelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

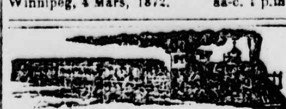
Ferronneries,
Vaisselle,
Fleur,
Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'enumerer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m.



Chemin de fer Great Western

DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur route de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Detroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le materiel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Exécuteurs testamentaires.

St. Boniface, 11 Mars 1872.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du MÉTIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les préparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront egalement leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inferieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Librairie Catholique

DU

"METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTE,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus enumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderes.

Les Bureaux du *Metis* sont situés à Winnipeg, à l'etage superieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques.

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

CARTES

DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC ETC.

PROGRAMMES,

AFFICHES

LIVRES,
BROCHURES.

LA variété et le nombre de caractere que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 16 Avril, 1871